

Tipaza, le 02/04/2023

REF: AT/DO- TIP/SD-TECH ~~48~~/2023.

A

Monsieur

Le Responsable de l'Entreprise

HAMADAINÉ MOHAMED

OBJET: mise en demeure.

Entreprise: HAMADAINÉ MOHAMED

Adresse: Zone urbaine Cité 100 LOGTS BT N12 BOURKIKKA .

Marché à commande: N°17/2022.

Suite à votre retard injustifiée pour la mise en service des clients FTTH à cause de manque Raccordement de fibre optique avec fusion article 06-AF malgré votre engagement sur les moyens matériels ce qui concerne matériel de raccordement FTTH (Fusionneuses) , je vous informe que vous êtes mis en demeure.

A cet effet, je vous invite à vous présenter au siège de la DOT TIPAZA dans un délai n'excédant pas huit (08) jours à partir de la réception de présente mise en demeure pour régularisation de votre situation .

Meilleures Salutations

Mr Ramzi Seyeh SAIDOUN
Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Tipaza